



Le Loroux-Bottereau

**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**2018**

**13 Mars 2018**

**Procès-verbal**  
Approuvé le 10 Avril 2018

Le treize mars deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORBET Paul, Maire.

Convocation : 7 mars 2018

Nombre de membres : en exercice : 28

convoqués : 28

présents : 23

CORBET Paul - MEILLERAIS-PAGEAUD Nathalie - BARRÉ Didier - DAVIOT Amélie - ROUSSEAU Gérard - VIVANT Mathilde - ROCHET Bernard - DE MIRANDA Myriam - LOUÉDEC Didier - CHATREAUX Céline - LE CONTEL Martine - COUILLAUD Romain - PAUVERT Maryvonne - HOUDIN Isabelle - GAUTIER Hervé - BARBIER Dominique - SÉCHER Réjane - RIVERY Emmanuel - POUPARD-GARDÉ Sylvie - GOMBERT Martial - NIEL Claudie - AHOULOU Pierre - HUBA Sylvie.

Étaient absents excusés : 4 - LAUDRIEC Annick (pouvoir remis à Isabelle HOUDIN) - BLANCHÉ Véronique (pouvoir remis à Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD) - LARCHER Valérie (pouvoir remis à Bernard ROCHET) - DUPONT Willy (pouvoir remis à Sylvie HUBA).

Était absent non excusé : 1 - GUILLOU Philippe.

Secrétaire de séance : Didier LOUEDEC.

---

## • **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2018**

Sylvie HUBA fait remarquer que sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Janvier 2018, il est noté que le procès-verbal du 14 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité, alors que celle-ci était absente.

Aucune observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

## I°) **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Présentation par Monsieur Le Maire**

---

#### **1.1. Cession des parcelles situées Rue Pierre Landais à La Nantaise d'Habitation**

Dans le cadre des accords avec le groupe LNH pour la réalisation d'un immeuble collectif de 33 logements, la Commune s'est engagée à livrer une plateforme viabilisée.

Dans ce cadre, la Commune a procédé aux opérations suivantes :

- Désamiantage,
- Démolition,
- Retrait des réseaux,
- Confortement de la falaise,
- Fondations spéciales le long de la Rue Pierre Landais et voie d'accès à la Cour du Château.

Ces travaux sont à ce jour achevés.

Les conditions de cession de ce foncier à LNH sont les suivantes :

- 135 628 euros sur la base de 60 euros le m<sup>2</sup> de surface de plancher,
- 38 105 euros de participation de LNH pour des travaux de terrassement.

Un tableau récapitulatif de cette opération sera fourni le 13 mars 2018.

## **DEBAT**

Paul CORBET précise que le coût global s'élève à 1 190 K€, duquel viendra se déduire une subvention du Conseil Départemental de 150 K€, ainsi que le montant de la vente fixée à 174 K€, soit une participation de la Commune sur ce projet de 866 K€.

Martial GOMBERT informe que cela fait un coût par logement de 26 K€.

Paul CORBET indique que ces logements sont exonérés de taxes foncières, mais une compensation est versée à la commune et s'élève à 18 K€/an.

Martial GOMBERT remarque que sur les logements privés, la participation publique sous forme de déduction fiscale assumée par l'Etat, peut être parfois importante.

Il ne faudrait pas avoir, sur la Commune, que des opérations de ce type.

Paul CORBET répond qu'il s'agit parfois du prix à payer pour avoir du renouvellement urbain.

Pour information complémentaire, l'entreprise Blanchard qui avait obtenu le marché, a sous-traité avec l'Entreprise Eco-Amiante.

***Vote : 25 voix pour, et 2 abstentions (Sylvie HUBA, et Willy DUPONT (Pouvoir remis à Sylvie HUBA)).***

---

## **II°) FINANCES**

### **Présentations Gérard ROUSSEAU**

---

#### **2.1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2017**

- Budget général,
- Budgets Annexes.

**Selon documents joints par courriel.**

## **DEBAT**

Gérard ROUSSEAU précise que l'ensemble de ces documents a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la commission des finances du 22 Février dernier, sans remarque particulière.

### **Sur le budget général :**

L'excédent net de fonctionnement, de l'année, conforme au compte de gestion du receveur s'établit à 1 312 691,76 €.

Le déficit d'investissement s'établit à 951 999,65 €.

L'analyse de la section de fonctionnement présente un excédent de la CAF Nette de 282 000 € par rapport à la prévision du plan pluriannuel notamment pour les raisons suivantes :

- Remboursements sur rémunérations du personnel supérieurs aux prévisions,
- 34 000 € de produit fiscal supplémentaire,
- 98 000 € de taxes additionnelles supplémentaires par rapport aux prévisions du BP,
- Contrat enfance jeunesse auprès de la CAF revalorisé,
- Des dépenses de fonctionnement contenues.

La section d'investissement est conforme aux programmes inscrits selon le plan pluriannuel et les crédits affectés sont inscrits en restes à réaliser pour tous les engagements en cours.

Des financements complémentaires au PPA pourront être dégagés compte tenu de ces résultats et des subventions complémentaires, et seront arbitrés lors du prochain budget primitif.

### **Sur le budget Annexe Immobilier Locatif et Industriel**

L'excédent net de fonctionnement, de l'année, conforme au compte de gestion du receveur s'établit à 532 713,34 €.

L'excédent d'investissement s'établit à 419 608,11 €.

Le programme d'investissement en cours sur ce budget est l'opération Eiffage avec un réalisé sur l'année 2017 de 644 315,71 € et un montant engagé de 2 417 684 € pour un autofinancement communal confirmé sur l'opération de 1 050 000 €.

### **Sur le budget Annexe Photovoltaïque**

L'excédent net de fonctionnement, de l'année, conforme au compte de gestion du receveur s'établit à 185 271,14 €.

Le déficit d'investissement s'établit à 12 605,17 €.

L'excédent de ce budget annexe sera reversé au budget général de la collectivité.

### **Sur le budget Annexe Assainissement**

L'excédent net de fonctionnement, de l'année, conforme au compte de gestion du receveur s'établit à 19 659,94 €.

L'excédent d'investissement s'établit à 45 172,75 €.

Ce budget est transféré à l'intercommunalité depuis le 1er janvier dernier.

Pour les votes du budget général et des budgets annexes, Monsieur Le Maire quitte la salle.

**Vote pour le budget Général: 21 voix pour, et 5 abstentions (SÉCHER Réjane - Emmanuel RIVERY - Sylvie POUPARD-GARDÉ – Claudie NIEL - Martial GOMBERT).**

**Vote pour le budget Annexe Immobilier Locatif et Industriel : 22 voix pour, et 4 abstentions (SÉCHER Réjane - Sylvie POUPARD-GARDÉ – Claudie NIEL - Martial GOMBERT).**

**Vote pour le budget Annexe Photovoltaïque : 26 voix pour.**

**Vote pour le budget Annexe Assainissement : 26 voix pour.**

## **2.2. Éléments pour le débat d'orientations budgétaires**

Le DOB donne lieu à un vote.

### **1 / DÉMOGRAPHIE**

#### **ÉVOLUTION**

- Population 2017 : 8 183 habitants
- Population 2018 : 8 156 habitants (millésime 2015)
  
- 27 habitants de moins (-0,3 %).

Ce chiffre conditionne l'évolution des dotations de l'État (dotation forfaitaire / dotation de solidarité rurale...etc.).

#### **LES PERSPECTIVES**

Population prise en compte au :

- 01/01/2019 : Chiffres de population calculés sur la base du recensement qui a eu lieu en janvier 2018.

A titre provisoire, la population recensée serait de l'ordre de 8 400 habitants :

- Bulletin individuels : 8 010
- Communautés : 243
- Comptés à part : 125

Comparaison entre les deux recensements :

- Recensement 2013 : 8 004 habitants
- Recensement 2018 : 8 400 habitants, soit 4,5 % en 5 ans.

La prise de retard de plusieurs opérations d'urbanisation et de construction dont la Carterie prive la commune d'une année de dotation (2021).

**HYPOTHESE DE PROGRAMMATION DE LOGEMENTS 2015/2021**

(en fonction de la maîtrise foncière)

**HORS AIRE URBAINE**

PROJETS	NOMBRE DE LOGEMENTS	SURFACE
TOTAL	202 logements	7,92 ha

**AIRE URBAINE**

PROJETS	NOMBRE DE LOGEMENTS	SURFACE
TOTAL AIRE URBAINE	216 logements	5,33 ha

TOTAL LOGEMENTS	418 logements/7 ans = 60 logements/an	<b>SCOT*</b> : 972/13 années = 75 logements/an  *SCOT approuvé 2015-2027
REPARTITION AIRE URBAINE/EXTENSIONS	52 % aire urbaine / 48 % extension	<b>SCOT</b> : 40 % minimum en aire urbaine / 60 % hors aire urbaine

**2 / LES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

**2.1. DOTATION FORFAITAIRE**

2017	944 K€	
2018	941 K€	Stabilité en euros courants -1% en tenant compte de l'inflation

**2.2. LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE (DSR)**

2017	735 K€	
2018	765 K€	augmentation de l'enveloppe au plan national

### **2.3. LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

2017	297 K€	
2018	297 K€	maintien

### **2.4. OBJECTIFS GENERAUX DE L'ETAT**

La fixation d'une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités de +1,2% par an sur la période 2018-2022.

Concernant les collectivités, la baisse de la DGF est donc remplacée par une norme d'encadrement de la dépense locale qui fera l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et les collectivités.

Elle doit permettre de réduire le rythme de progression des dépenses de fonctionnement des collectivités à hauteur de 13 milliards sur la période, soit un effort de 2,6 milliards d'euros par an par rapport au scénario dit « tendanciel ».

La mise en place d'un nouveau ratio d'endettement obligatoire (en cours de dette sur épargne brute exprimé en année) s'imposant aux collectivités.

La loi de programmation 2018-2022 prévoit un retour à l'équilibre en 2022 grâce à un excédent des collectivités territoriales.

Accompagnant le projet de contractualisation, il est désormais prévu que le montant 2018 de la DGF soit stabilisé durant les 5 prochaines années.

- **Qui sera concerné ?**

- La totalité des régions et les départements,
- Les collectivités du « bloc communal » qui seraient retenues.
- Concernant les autres collectivités du bloc communal (nombre d'habitants inférieur ou dépenses réelles de fonctionnement inférieures à 30 millions d'euros), elles pourront s'engager librement dans la contractualisation si elles le souhaitent.

### **2.5. LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

Cette dotation concerne les communes de moins de 20.000 habitants. Elle se présente sous forme de subventions d'investissement portant sur des opérations dont la liste est arrêtée chaque année par une commission départementale placée sous l'égide du Préfet.

Un dossier a été déposé pour la construction du restaurant scolaire, à hauteur de 122 K€ en 2017.

En 2018 : étude NEPSIO.

### **2.6. LE FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A.**

Ce fond compense une partie de la T.V.A. payée sur les dépenses d'investissement sauf les dépenses donnant lieu à des recettes comme par exemple les constructions à usage d'habitation dès lors qu'on encaisse des loyers.

Le taux est de **16, 404 %** des dépenses d'investissement réalisées en 2017.

Sont éligibles depuis 2016 : les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments.  
(à titre indicatif, le FCTVA 2017 est de 206 K€).

### **3 / LES DOTATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **3.1. LE FONDS DE SOUTIEN DES TERRITOIRES 2017-2021**

Le Fonds de Soutien des Territoires remplace le dispositif antérieur (contrat de territoires).

Sont éligibles les projets répondant aux priorités départementales suivantes :

- Education, Habitat, Mobilités et Numérique.

Le taux de subvention varie de 10 à 50% selon la qualité des projets, en fonction de critères appréciés par une Commission Départementale.

Le Conseil Départemental à attribuer 357 K€ en 2017 pour le restaurant scolaire et 131 K€ pour la propriété Giraud destinée à du logement social.

Au titre de 2018, une demande a été déposée pour la liaison douce rue de la Loire et Louis Retailleau (54 K€).

#### **3.2. LE FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP)**

Le montant de 27 K€ en 2017 devrait être maintenu.

### **4 / LE FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Le principe est que les intercommunalités les plus riches (contributeurs) reversent au profit des moins riches (bénéficiaires).

L'attribution revenant à la Communauté de Communes (EPCI bénéficiaire) est répartie ensuite entre l'EPCI (CCSL) et les communes membres.

Le Loroux-Bottereau a reçu **134 K€** en 2017, ce montant devrait être maintenu.

### **5 / LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### **5.1 LES CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges nettes de personnel en 2017 sont de 2 124 K€.

Les charges de personnel en 2018 sont de 2 260 K€. Le recensement (30 K€), le secrétariat technique (8 K€), L'entretien de la salle du Beugnon (8 K€), remplacement congé maternité (33 K€) et complément indemnitaire annuel (25 K€).

## **5.2. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES**

2016 : 526,72 € par élève.

2017 : 509,81 € par élève.

2018 : 521,94 € par élève.

## **5.3. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

+ 2, 11 % (selon annexe n°1 joint par courriel)

## **5.3. EVOLUTION DU BESOIN ANNUEL DE FINANCEMENT**

Indication sera donnée le 13 mars 2018.

## **6 / LA DETTE (BUDGET PRINCIPAL)**

- Encours de la dette au 01/01/17 : 8 198 K€.
- Encours de la dette au 01/01/18 : 7 517 K€.
- Encours de la dette au 01/01/19 : 9 033 K€ (tirage des emprunts prévu au PPA).
- Durée d'extinction de la dette en 2018 (encours /CAF brute 2017) : **3,83 années.**

Il s'agit du nombre d'années qu'il faudrait théoriquement pour se désendetter en affectant la totalité de notre autofinancement brut.

Moyenne strate : **4,19 années** (2016).

Seuil d'alerte : **10 années.**

A partir de 10 ans il y a un risque de défaut sur le remboursement de la dette.

### **6.1. PRET EN CHF (franc suisse)** (selon annexe n°2 joint par courriel)

Opération le Bois Ferry, année 2002 : 417 K€

Soit 4,99 % - 25 ans - expiration : 1/03/2026.

Selon les fluctuations de la parité CHF/euros, la perte de change représente 166 K€ sur 25 ans, soit 7 K€ en moyenne par an. La fluctuation nous est favorable quand l'euro remonte.

## **7 / LA TRÉSORERIE**

Au 5 mars 2018, la trésorerie était de 296 K€.

## **8 / LA FISCALITÉ**

- Taxe d'habitation----- : 19,51 %
- Foncier Bâti ----- : 16,27 %
- Foncier non Bâti----- : 55,46 %

## **PRODUIT FISCAL**

- Exercice 2017 : 2 685 K€. (revalorisation forfaitaire des bases de 1,24 %).
- Estimation 2018 : 2 718 K€.

## **RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION**

- Maintien de la taxe d'habitation
- Institution d'une règle de dégrèvement échelonné sur 3 ans :

***Environ 80% des foyers (en-dessous d'un plafond de revenu fiscal de référence) seront dégrévés de la taxe pour leurs résidences principales à hauteur de :***

- ***30% en 2018,***
- ***65% en 2019,***
- ***100% en 2020.***

Paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale maintenue pour les contribuables disposant de revenus supérieurs aux plafonds.

Paiement de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire maintenue pour tous les contribuables.

Plafond de revenu fiscal de référence :

28 000 € pour 1 personne,  
majoré de 8 500 € pour chacune des 2 premières ½ parts (soit 45 000 € pour un couple),  
majoré de 6 000 € pour chaque ½ part supplémentaire à compter de la 3<sup>ème</sup>.

- Compensation par l'Etat aux collectivités territoriales :
  - à hauteur de :
    - 30% en 2018,
    - 65% en 2019,
    - 100% en 2020.
  - suivant les taux votés en 2017 :  
L'évolution des taux ne sera donc pas prise en compte, elle s'appliquera uniquement sur les ménages au-dessus des seuils de revenu fiscal de référence.
  - L'évolution des bases (effet de la construction) sera prise en compte dans les calculs de la compensation.

## **9 /COMPARATIF DE FISCALITE EN EURO PAR HABITANT DANS LES COMMUNES DU VIGNOBLE APPARTENANT A LA MEME STRATE DEMOGRAPHIQUE (derniers chiffres officiels)**

### Taxe foncière

	<b>Euro/habitant</b>
<b>Communes</b>	<b>2015</b>
<b>VALLET</b>	195 €
<b>LE LOROUX BOTTEREAU</b>	112 €
<b>DIVATTE S/LOIRE</b>	160 €
<b>SAINT JULIEN DE CONCELLES</b>	205 €
<b>CLISSON</b>	214 €
<b>BASSE-GOULAIN</b>	254 €
<b>HAUTE-GOULAIN</b>	191 €

### Taxe d'habitation

	<b>Euro/habitant</b>
<b>Communes</b>	<b>2015</b>
<b>VALLET</b>	174 €
<b>LE LOROUX BOTTEREAU</b>	191 €
<b>DIVATTE S/LOIRE</b>	198 €
<b>SAINT JULIEN DE CONCELLES</b>	239 €
<b>CLISSON</b>	188 €
<b>BASSE-GOULAIN</b>	331 €
<b>HAUTE-GOULAIN</b>	263 €

## **10 / DONNÉES ECONOMIQUES**

### Activités récentes :

- ⇒ Remplacement du commerce Coup de Cœur (commerce d'habillement) - 9 rue St Laurent par Verveine Citron (service à la personne dépendante),
- ⇒ Pôle Santé : réservation de deux emplacements pour deux cabinets de kiné.

## **11 / CALENDRIER DES TRAVAUX 2018**

### **11.1. Travaux sous maîtrises d'ouvrage communales**

- Eglise : en cours de réalisation,
- Aménagement Place des Vieilles Halles : démarrage en cours d'année,
- Restaurant scolaire : en cours de réalisation,
- Travaux centre-ville : en cours de réalisation,
- Rue de la Loire et liaison douce : démarrage le 15 avril 2018.

### **11.2. Travaux sous maîtrises d'ouvrage extérieures (logements) :**

- LNH et Cop Logis propriété Giraud (2 x 15 logements) : dépôt PC en avril,
- LNH rue Pierre Landais (33 logements) : démarrage travaux, 2<sup>ème</sup> trimestre 2018,
- STRADIM (commercialisation de 70 % du programme) : travaux en cours,
- Eiffage : travaux en cours - livraison 1<sup>er</sup> trimestre 2019,
- Francelot : participation électronique du public sur l'étude d'impact du 13 mars au 15 avril 2018,
- Nexity : Jardin des Ouches : commercialisation de 100 % du programme.

### **11.3. Travaux sous maîtrises d'ouvrage extérieures (hors logement) :**

- Extension entreprise Janneau (3 600 m<sup>2</sup> de bâtiment).
- Déplacement/extension du Crédit Mutuel (Rue de la Loire).
- Construction bâtiment ESAT rue de la Loire.

## **12 SUIVI DU PPA**

Voir tableau page 19 du CA (+794 K€).

Le montant des subventions nouvelles par rapport au plan pluriannuel : 730 K€ (selon annexe n°3 joint par courriel).

## **13 / OPÉRATIONS NOUVELLES**

- Rue des Forges : 251 K€ (honoraires compris),
- Complément église : 240 K€,
- Complément réserve foncière : 200 K€ (solde : 132 K€),
- Démolition de la MAS : 200 K€,
- Travaux divers sur bâtiments : 200 K€,
- Travaux de voirie divers : 300 K€,
- Nouvel hôpital : 100 K€.

## **DEBAT**

Martial GOMBERT : en ce qui concerne les perspectives de population, il est indiqué que la prise de retard sur certaines opérations impacte la Commune sur une année de dotation ?

Claude ROBIN explique qu'effectivement la population sera bien sur la territoire en 2020, mais les dotations ne seront versées qu'un an après (en 2022).

Didier LOUEDEC intervient pour annoncer une fermeture en maternelle à la rentrée prochaine.

Pierre AHOULOU : concernant le prêt en franc suisses, la perte est estimée à 166 K€ ; il n'y a pas eu d'instruments de couverture, la perte de 166 K€ est donc actée.

Martial GOMBERT : sur la question de la programmation des logements, il conviendrait de préciser « hors aire urbaine ».

Paul CORBET répond qu'il s'agit essentiellement de La Carterie et de la Cour, les dents creuses dans les villages ne représentent qu'une quantité de logements à la marge.

Martial GOMBERT : pour ce qui concerne l'aire urbaine ? on utilise les espaces existants dans l'enveloppe urbaine ?

Paul CORBET : il s'agit de l'ensemble des nouvelles opérations à venir, opérations connues, ainsi que du renouvellement urbain.

Pierre AHOULOU s'interroge sur l'augmentation des taxes dans le cadre d'une éventuelle fusion avec la Commune de Saint Julien. Au vue du tableau sur le comparatif de fiscalité entre les deux communes, il y a un écart de 83%.

Une analyse de sa propre taxe foncière, indiquerait que sa nouvelle taxe foncière s'élèverait à 1 200 euros.

Paul CORBET précise qu'il ne s'agira pas d'une augmentation de cet indice là, mais plutôt une augmentation de l'ordre de 40%, lissée sur plusieurs années.

La Commune a jusque-là toujours essayé de maîtriser les dépenses. Demain, la commune aura environ 1 000 habitants supplémentaires ; une collectivité de cette taille devra se structurer, les élus de demain auront l'obligation d'augmenter les taux.

(Paul CORBET indique au passage qu'il ne se représentera pas aux élections de 2020).

Réjane SECHER : « demain je ne serai plus là, ce ne sera plus moi »...

Paul CORBET rétorque que Réjane est vraiment bête quand elle fait ce genre de réflexion.

Sylvie POUPARD-GARDE regrette cette remarque affligeante ; il conviendrait que Paul CORBET s'excuse ; ce genre de réflexion est inadmissible.

Paul CORBET ne souhaite pas présenter ses excuses.

Cette future collectivité aura des besoins financiers différents. La Commune a jusque-là été bien financée ; il y a toutefois de grosses lacunes, en termes de voirie, et de voies douces.

Il faut également noter que l'Etat calcule ses dotations en fonction de l'effort fiscal des collectivités, et que l'an passé, l'effort fiscal de la Commune aurait pu s'avérer être insuffisant.

Sylvie HUBA : il aurait donc fallu augmenter les impôts depuis quelques années ?

Romain COUILLAUD : c'est un choix judicieux que de maîtriser la dépense de la collectivité.

Paul CORBET : Dans le futur, la commune aura aussi des recettes supplémentaires avec ses budgets annexes, les populations nouvelles apportent également plus de moyens, d'autres recettes seront également apportées par les zones d'activités, les élus de demain feront leur choix, en fonction de ces éléments.

Dans tous les cas, dans l'éventualité d'un rapprochement, une hausse fiscale est garantie. La Commune peut continuer de vivre ainsi, mais n'est-ce pas une opportunité de se regrouper ?

Didier LOUEDEC soulève que les écarts de langage qu'il y a eu au cours de ce débat ne sont pas tolérables, et par respect pour Réjane, souhaite que Paul s'excuse, et reconnaisse que ses paroles ont dépassé sa pensée. Il convient d'être respectueux, avec l'ensemble des personnes de l'assistance.

Martial GOMBERT : pour en revenir au DOB, strate par strate, dans tous les cas, plus une commune grossit, plus les dépenses en euros par habitant augmentent ; les services demandés augmentant avec la population.

Pour ce qui concerne la fusion, il est évident que les augmentations seront étalées dans le temps, mais c'est un point qui jusque-là a été totalement escamoté, et il apparaît important de le soulever.

Didier LOUEDEC rappelle la chronologie des différentes étapes de l'étude d'opportunité. Il y a actuellement une période d'inventaire, et d'analyses, dans un certain nombre de domaines, et ce sur les deux communes. Avant de se projeter sur les augmentations, il faut convenir d'attendre d'avoir l'ensemble des données, pour décider.

Claudie NIEL souhaiterait avoir des éléments complémentaires concernant le coût supplémentaire attribué à la Rue des Forges.

Gérard ROUSSEAU informe que, dans le cadre de la percée, il convenait de retravailler le Rue des Forges (partie entre la Rue des Murailles, jusqu'à la Rue du Bois Ferry).

Sylvie HUBA : quid de l'ancien hôpital ? quelles parties du bâti seront conservées ? détruites ?

Paul CORBET rappelle qu'une enveloppe de 106 K€, pour le prêt in fine, avait été inscrite au PPA. Pour autant, il faudra surement penser à prendre des orientations rapidement, afin que le site ne soit pas laissé en l'état.

Le bureau travaille sur des éventuels projets.

**Vote sur le débat du DOB: 27 voix pour.**

### **2.3. Vote des subventions 2018**

#### **Présentation par les Adjointes en charge des Commissions**

Selon document joint par courriel.

#### **DEBAT**

##### **Subventions d'ordre général**

**Vote : 27 voix pour.**

##### **Subventions concernant la Commission Enfance Jeunesse**

Concernant l'association Pluri'Il, Claudie NIEL s'interroge de la volonté de ne pas prendre en charge le différentiel de la subvention dans la mesure où l'association sera pénalisée avec le retour de la semaine à 4 jours.

Amélie DAVIOT précise qu'il n'y a pas encore de décision définitive sur le retour de la semaine à 4 jours, que la convention d'objectifs signée avec l'association a encadré le montant de la subvention versée.

Dans tous les cas, l'impact ne concernera que les 4 mois d'activités, de septembre à décembre 2018. Pluri'Il a aussi fait des choix de gestion, et de ventilation de son budget.

Sylvie POUPARD-GARDE : qu'en est-il des contrats aidés ?

Amélie DAVIOT : l'association pourra continuer à prendre des contrats aidés, les nouveaux textes devraient paraître en mars 2018.

Martial GOMBERT souhaite alerter la Collectivité sur le devenir de l'association, qui offre un service à beaucoup de familles. Il n'est pas possible de laisser une association sur un modèle économique, qui ne tient pas la route. Certes, l'association a des fonds propres, et a 4 mois d'avance, mais ce qui n'est finalement pas choquant.

Cette année devra être une année de renégociation, qui nécessite une clarification, car la situation actuelle ne pourra tenir sur le long terme.

**Vote (hors Association Pluri'Il): 27 voix pour.**

**Vote : Association Pluri'l: 22 voix pour, 2 abstentions (Emmanuel RIVERY - Martial GOMBERT), et 3 voix contre (SÉCHER Réjane - Sylvie POUPARD-GARDÉ – Claudie NIEL).**

Subventions concernant la Commission Culture

**Vote : 27 voix pour.**

Subventions concernant la Commission Sports et Loisirs

**Vote : 27 voix pour.**

Subventions concernant la Commission Action Sociale et Santé

**Vote : 27 voix pour.**

## **2.4. Vote des tarifs communaux 2018**

### **Présentation Gérard ROUSSEAU**

Selon document joint par courriel.

### **DEBAT**

Il conviendra d'ajouter pour tarifs concernant l'administration générale, d'ajouter la capture des animaux par l'association Sous Mon Aile, avec qui il a été signé une convention.

**Vote: 27 voix pour.**

## **2.5. Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel**

Le plan pluriannuel d'investissements prévoyait un recours à l'emprunt à hauteur de 4 680 K€ avec un taux prévisionnel de 2% sur 20 ans.

Compte tenu des prêts déjà réalisés auprès des organismes suivants :

- Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 131 K€ au taux de 1,9852 %,
- Crédit Agricole pour un montant de 1 500 K€ au taux de 1,52 %,

et des travaux engagés à ce jour, une consultation a été effectuée pour le solde du besoin de financement de 2 049 K€ à taux fixe et échéance annuelle :

<b>Etablissements</b>	<b>Taux</b>	<b>Frais de dossier</b>
Crédit Agricole	1,55 %	1 500 €
La Banque Postale	1,61 %	2 049 €
Crédit Mutuel	1,50 %	1 950 €

Il vous est donc proposé d'autoriser Mr Le Maire à signer le contrat auprès du Crédit Mutuel, sachant que le crédit budgétaire était inscrit au budget primitif 2017, et le sera de nouveau au prochain budget.

## **DEBAT**

Il convient de préciser que la durée du prêt est de 20 ans

**Vote: 27 voix pour.**

---

### **III°) BATIMENTS VOIRIE RESEAUX ESPACE RURAL**

#### **Présentation par Didier BARRE**

---

##### **3.1. Restaurant Scolaire : validation du montant de la maîtrise d'œuvre au stade projet**

Il vous est demandé d'arrêter le montant définitif de la mission de maîtrise d'œuvre pour le restaurant scolaire sur la base d'un coût des travaux à hauteur de 1 740 505 euros HT, soit une rémunération de 156 645,50 euros au taux de 9%.

## **DEBAT**

**Vote: 27 voix pour.**

---

#### **Présentations par Gérard ROUSSEAU**

---

##### **3.2. Convention de partenariat dans le cadre de la compétence assainissement avec la CCSL**

Afin d'assurer la continuité du service assainissement dont la compétence a été transférée à la C.C.S.L à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est demandé aux communes moyennant une indemnisation de 25 euros/l'heure de continuer la gestion des dossiers en cours ainsi que les prestations techniques effectuées par leurs agents.

Pour la Commune, la plupart des prestations techniques sont déjà assurées par le fermier (la Nantaise des eaux).

Les seules interventions porteront principalement sur les secteurs hors périmètre affermé, à savoir le réseau du Pé Bardou/ Pochaude/ Haie Chausse, la Coinderie, la Malonnière.

La Commune n'a pas de marchés en cours sur réseau assainissement.

La relation portera aussi sur la transmission des informations majeures et notamment les orientations qui peuvent avoir des incidences financières et/ou qui peuvent modifier les conditions futures de fonctionnement.

Ce dispositif permettra à la CCSL de gérer la transition dans l'attente d'une structuration technique de son service assainissement.

La convention est d'une durée de 1 an.

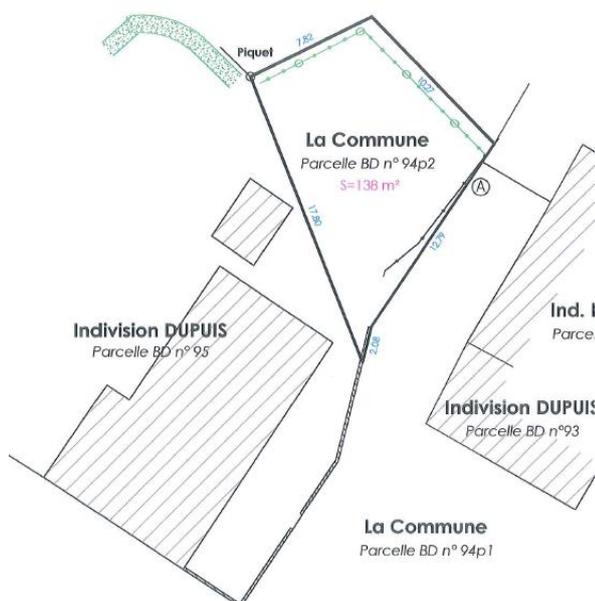
## DEBAT

Vote: 27 voix pour.

### **3.3. La Boulaie**

Les propriétaires de la parcelle cadastrée BD n°95 souhaitent pouvoir se porter acquéreur d'une parcelle, provisoirement cadastrée BD n°94p2, d'une superficie de 138 m<sup>2</sup>, sur laquelle a été édifée une clôture.

Cette acquisition se fera sur la base de 1 euro du m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur.



Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.

## DEBAT

Vote: 27 voix pour.

---

Gérard ROUSEAU, pour rebondir sur l'éventuelle augmentation des impôts, informe que le groupe majoritaire s'est opposé à l'augmentation des impôts souhaitée par Mr CORBET, depuis quelques mois.

---

## **IV°) INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

### Commission Communication et Information

Didier LOUEDEC informe les conseillers de la réponse de Mme ERRANTE à notre demande de soutien à la mobilisation des agents des EPHAD,

Elus dans les villages : le 24 mars à 10h30 au GAEC de la GATINE,

Prochaine fête du marché : le jeudi 5 avril avec la Fanfare du Coin à 18h,  
Marché du dimanche : un poissonnier sera présent à compter du 8 avril,  
Prochaine commission le 11 avril prochain à 18h30,  
Ateliers élus sur le rapprochement des communes : rappel inscription avant le 15 mars !

#### Commission Urbanisme et Environnement

##### Les jardins familiaux :

Site des Lilas : Remise des clés du cabanon sous 15 jours,

Site des Grenouillères : l'ouverture devrait être programmée pour début avril : nous précisons toutefois qu'un retard peut être à envisager suivant les conditions météo. L'association des jardiniers sera informée si il y a du retard de pris.

##### Place des Vieilles Halles :

Analyse des offres en cours par le paysagiste : Présentation lors d'une prochaine commission urbanisme (5 offres reçues à ce jour).

##### Révision PLU :

Des diagnostics environnement et paysage sont en cours, avec une restitution sur avril/mai.

##### La Carterie :

Mise à disposition électronique de l'étude d'impact à partir de ce mardi 13 mars jusqu'au mercredi 11 avril 2018 : directement sur le site internet de la commune à la rubrique Cadre de vie – urbanisme / dossier « Lotissement du Domaine du Grand Parc ».

Suite aux remarques de la MRAe (mission régionale d'autorité environnementale), un complément d'information est joint avec l'étude d'impact et disponible également sur le site internet communal.

A la suite de cette consultation, une note de synthèse sera établie et diffusée sur le site internet.

#### Commission Sports Loisirs et Vie Associative

La commission s'est réunie pour un faire un point sur le forum des associations du 8 septembre prochain,

Concernant le groupe de travail « chemins de randonnées » : en attente de report des dates pour la balade, et la réunion.

#### Commission Culture Animation et Vie Associative

Inauguration de la cabane à livres le 5 avril prochain à 17h30 avec la Médiathèque et l'Adapei,  
Exposition photos à la médiathèque, du 22 mars au 10 avril : « Les Sens, des sons », en collaboration avec l'Ecole de Musique,

Exposition de Martin HOUDOU : du 14 mars au 4 avril, Art'Apéro le 16 mars à 18h30.

Journée E-GAMES au Palais des Congrès le 21 avril de 10h à 20h,

Prochaine commission Culture le 19 mars 2018.

#### Commission Action Sociale et Santé

Prochain CCAS le 22 mars : vote du budget,

Le groupe de travail « Bourse aux permis de conduire » se réunira le 14 mars,

Le repas des aînés aura lieu le 4 avril prochain.

#### Commission Bâtiments

Prochaine commission le jeudi 15 mars : visite des bâtiments, rendez-vous devant l'école.

Commission Enfance Jeunesse et Vie scolaire

La commission enfance du 12 mars : temps du midi et projet pédagogique, rythmes scolaires...

Commission Voirie – Finances – Mutualisation et Tranquillité Publique

Troc plantes le 24 mars prochain à Barbechat,

Prochaine commission des finances le 26 mars à 18h30.

---

**V') QUESTIONS DIVERSES**

**Question du groupe "Réalisons ensemble Le loroux Bottereau" :**

« Dans l'éditorial du MIL de novembre 2017, M. Louedec, adjoint à la communication, revenait sur la réunion de concertation du 29 septembre consacrée à l'avenir du Loroux et au-delà de la déception suscitée par cette réunion nous assurait de la volonté de la majorité municipale de poursuivre les échanges avec la population, sous forme de réunions thématiques ciblées : "demain se prépare aujourd'hui, mais AVEC VOUS". Ce discours était intéressant, par sa lucidité mais surtout par la volonté ainsi exprimée de faire participer les lorousains à la réflexion sur l'avenir de leur commune.

Depuis cette annonce, nous n'avons rien vu venir. Où en êtes-vous dans ce projet ? Et surtout, comment comptez-vous traduire cette volonté de partager avec les lorousains, dans le cadre de la réflexion en cours sur le projet de fusion avec St Julien ? Nous ressentons un décalage entre la volonté de concertation exprimée en novembre dernier et la méthode proposée pour la processus de création de la commune nouvelle qui laisse peu de places au débat avec la population. »

Monsieur LOUEDEC répond qu'une réunion a été initiée le 17 novembre dernier sur la circulation du centre-ville, et les futurs aménagements.

Le groupe s'était également engagé à réaliser, dans le cadre de la révision du PLU, d'autres réunions, dont les dates seront communiquées, dès lors qu'elles seront fixées.

Dans le cadre du rapprochement des communes, une phase de diagnostic est actuellement en cours ; une restitution sera faite, dès lors que les éléments seront connus.

Dans une quinzaine de jours, un flyer sur les enjeux sera distribué dans toutes boites aux lettres des lorousains et des concellois. Une communication est également effectuée sur le Fil, le Mag ; Sont également mises en place une boites à idées, en mairie, et une adresse dédiée.

Dans un mois environ, un questionnaire sera distribué dans les boites aux lettres, à l'ensemble des lorouains et concellois, ainsi qu'aux associations et acteurs économiques. Ce questionnaire pourra être déposé en mairie, ou complété en ligne.

Un troisième flyer sera également édité avec les éléments chiffrés et informations sur les réunions publiques des 31 mai et 6 juin.

Aujourd'hui, il est important d'attendre les éléments pour discuter, et envisager la suite...

Martial GOMBERT souligne l'inquiétude du groupe « Réalisons Ensemble Le Loroux » concernant le calendrier de mise en œuvre. Le temps sera court entre le moment où les éléments seront transmis et le moment de la décision. Ce projet de territoire est important, au-delà de la question financière, mais la mise en place de trois réunions seulement, semble un peu juste.

Engager l'avenir de la Commune, sur du très long terme, sur un temps aussi court, cela fait peur. La responsabilité des élus est lourde.

Amélie DAVIOT répond qu'il est important que l'étude se fasse ; A l'issu de la restitution des éléments, il conviendra à chacun de prendre sa décision, même si le délai est court.

Il est aujourd'hui important de faire de la concertation.

La réflexion est sûrement plus avancée à Saint Julien de Concelles, elle l'est moins au Loroux-Bottereau, mais il est important d'ouvrir le débat.

Didier LOUEDEC précise qu'il est important que ce délai soit réduit, ce qui ne préjuge pas de la décision. L'audit ouvre des réflexions sur ce qui se fait ailleurs.

Celui-ci rappelle l'importance de la courtoisie des débats, pour avancer.

Les élus doivent participer aux ateliers ; la population doit aussi se mobiliser.

Paul CORBET a bien conscience des enjeux, et que la décision sera peut-être difficile à prendre, mais chacun devra prendre sa décision, en son âme et conscience, en fonction des éléments qui résulteront de l'étude.

Pierre AHOULOU rappelle aussi la difficulté des petites communes, qui sont à l'écart dans ces démarches de rapprochement. Il faut se poser la question du fond, et ne pas se précipiter.

---

**Prochain conseil municipal le 10 avril 2018**

**Fin de séance 22h30**